

Compte rendu du Conseil Communautaire

lundi 27 mai 2013

1. Ouverture de la séance à 18h20

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre	Titulaire Titulaire
Barbizon	M Pierre Bedouelle M Gérard Elleboode	Titulaire Titulaire
Cély en Bière	M Jean jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry	Titulaire Titulaire Titulaire
Chailly en Bière	M. Alain Tassin M Pierre Segret	Titulaire Titulaire
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard M Patrice Weill	Titulaire Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M Robert Mattioda M Gérard Poirier M Bruno Malecamp	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter M Gérard Thomas	Titulaire Titulaire
Saint Martin en Bière	M. Jacques Toïgo	Titulaire
Saint Sauveur sur Ecole	M. Jean Claude Rossi M Martial Quinton	Titulaire Titulaire
Villiers en Bière	M. Gérard Roux M Claude Pierquin	Titulaire Suppléant

2. Mode de répartition des conseillers communautaires

La loi du 31 décembre 2012 modifie le mode de répartition des conseillers communautaires au sein des Communauté de Communes. Le nombre de siège est déterminé avant tout par le nombre d'habitants. Il est possible de proposer un projet de répartition différent du « droit commun ».

Des simulations ont été réalisées afin de ne pas trop défavoriser les petites communes qui pourraient n'avoir qu'un seul délégué selon ce nouveau mode de calcul.

Il est précisé que les calculs ont été faits comme le précise la loi sur les chiffres de la DGF 2010.

3. Présentation du projet Air France par l'association le Sentier

Mme Fabre, membre de l'association Le Sentier présente l'association et précise le projet d'acquisition des locaux centre Air France.

Il est rappelé, pour les conseillers n'ayant pas visité le site, que le centre comprend une partie hébergement avec des habitations individuelles, un réfectoire et salle d'activité, une piscine, un terrain de tennis couvert et un terrain de tennis plein air. Le projet du Sentier ne concerne que la partie habitation. Il est proposé d'étudier la possibilité de céder la partie activités (tennis et piscine) à la Communauté de Communes.

M Toïgo alerte les conseillers sur l'état des équipements. Pour un usage public, il sera nécessaire d'accomplir de nombreux travaux, sans doute très coûteux.

Mme Le Bret pose le problème du stationnement à créer, ainsi que des entrées pour effectuer une véritable séparation des zones.

Mme Fabre informe le conseil qu'une visite aura lieu le mercredi 29 mai à 14h00 et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

La séance est levée à 21h00.

La Présidente

Colette Gabet